

APPEL À CANDIDATURES – Résidence « *Un pas vers l'Abbaye des Possibles* »
Recherche et création autour de l'Abbaye d'Aniane avec les élèves
du Lycée Simone Veil de Gignac.

Cet Appel à Candidatures s'inscrit dans le cadre de L'événement 25 - Les chemins du vivant, porté par M28 - Terres de culture

Préambule

En lien avec leurs démarches respectives de développement et d'ancrage, et dans le cadre commun de L'événement 25 - Les chemins du vivant, l'Office Culturel de la Vallée de l'Hérault (OCVH/Le Sonambule) et l'association Montpellier 2028 - Terres de culture initient l'appel à résidence « *Un pas vers l'Abbaye des Possibles* ».

Cette résidence s'inscrit dans une dynamique plus large, en relation avec le projet artistique et culturel "*L'Abbaye des possibles*" porté et imaginé par l'OCVH et Montpellier 2028, en lien avec la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault dans le cadre de L'événement 25 - Les chemins du vivant.

L'OCVH développe depuis 2005 un projet artistique et culturel au sein du Sonambule, équipement culturel de la Municipalité de Gignac, au cœur de la Vallée de l'Hérault et du Pays Cœur d'Hérault. Le Sonambule contribue à l'ambitieux projet de réhabilitation et de développement du site de l'ancienne abbaye à Aniane engagé par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault. Ce site se distingue par son caractère emblématique, témoin d'histoires qui ont marqué des générations successives. Ces récits, tels des fils invisibles, nous relient au présent pour dessiner les contours du futur. L'Abbaye d'Aniane occupe une place centrale dans l'histoire locale pour ce qu'elle a été : un lieu de prière et de silence, une usine de fabrication de fil, une institution pénitentiaire ; et pour ce qu'elle préfigure : un pôle culturel stimulant pour le territoire. L'Abbaye d'Aniane est pensée comme un point modal, un lieu-creuset en Vallée de l'Hérault. Aujourd'hui à l'état de friche, elle envisage son avenir à travers la mémoire et le patrimoine en s'inscrivant dans une démarche contemporaine et vivante.

L'Association Montpellier 2028 a été créée par Montpellier, Sète et nombre de collectivités à leurs côtés pour porter, ensemble, une candidature au titre de Capitale européenne de la culture, utilisant le levier de la culture au service d'une politique ambitieuse de transformation du territoire. Cette première phase a été moteur d'une stratégie de long terme qui a permis la co-construction d'un projet de territoire mobilisant de nombreux partenaires, acteurs économiques, éducatifs, sociaux.

Dans la continuité de la dynamique enclenchée, et face aux enjeux à venir, Montpellier 2028 a désormais vocation à capitaliser sur la dynamique mise en place lors de la candidature pour poursuivre les actions communes sur son territoire et :

- Animer un cadre commun dépassant les frontières administratives existantes et visant à transformer, par la culture, le territoire défini dans la continuité de la candidature de Montpellier et ses partenaires pour devenir Capitale européenne de la culture,
- Faire exister un espace d'expérimentation de nouvelles formes artistiques et de collaboration autour des problématiques quotidiennes des habitantes et habitants et des grands enjeux qui traversent ce territoire,
- Porter une approche expérimentale et transsectorielle,
- Soutenir des projets communs, les documenter et leur donner une visibilité partagée.

Ainsi, un événement culturel d'envergure, « Les chemins du vivant » sera proposé du 26 septembre au 5 octobre 2025, à l'issue d'une année de résidences et d'expérimentations.

La résidence « *Un pas vers l'Abbaye des Possibles* » accompagnée par l'équipe du Sonambule permet à un.e artiste de déployer un projet de territoire dans une démarche de transmission et de création artistique intergénérationnelle, au cœur d'un espace patrimonial emblématique du territoire héraultais.

L'ancien monastère d'Aniane est fondé en 782. L'abbaye est en grande partie dévastée lors des guerres de religion, s'ensuit un chantier de reconstruction qui s'achève à la Révolution française. L'abbaye devient bien national et accueille une filature vendue par la suite à l'Etat pour y installer en 1845 une maison centrale. Quarante ans plus tard, la centrale devient une colonie pénitentiaire pour mineurs puis une Institution Publique d'Éducation Surveillée en 1953 privilégiant la formation professionnelle. Suite à la fermeture en 1998, les lieux sont abandonnés. En 2010, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault rachète l'abbaye pour qu'elle soit protégée et valorisée.

Cette résidence est envisagée comme un levier puissant pour favoriser la circulation et la rencontre d'un.e artiste avec les lycéennes et les lycéens de Gignac. L'artiste est invité.e à créer avec les élèves, une œuvre en regard avec le site emblématique de l'Abbaye d'Aniane, à la fois patrimoine religieux, social et économique. L'artiste mettra en valeur ce carrefour historique et identitaire qui a forgé les diverses communautés de vie de ce lieu.

L'artiste sera accompagné.e par l'équipe projet locale (le médiateur culturel et le directeur de l'Office culturel) et une personne référente de Montpellier 2028 - Terres de culture.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA RÉSIDENCE

Discipline artistique attendue

La discipline attendue est l'écriture, et en particulier la poésie, la littérature, le théâtre, le roman graphique et l'écriture expérimentale.

Le volet *recherche* de la résidence comprend des temps de pratiques artistiques amateurs avec les élèves du lycée Simone Veil. Le volet *création* de la résidence implique nécessairement une restitution lors de L'événement 25 – Les chemins du vivant.

Durée et conditions d'accueil

Trois semaines d'expérimentation et de création où l'artiste bénéficie d'un accès au site, et d'un accompagnement par l'équipe locale. Le logement - quand celui-ci est nécessaire - est pris en charge par Le Sonambule selon les modalités suivantes : espace privatif au sein de l'internat du lycée Simone Veil, composé d'une chambre avec bureau et d'une salle de bain. Par ailleurs l'équipe du Sonambule facilitera les trajets sur place, notamment entre l'Abbaye d'Aniane et le lycée Simone Veil. Une salle de travail sera mise à disposition de l'artiste au lycée Simone Veil.

Bourse de création

La résidence est dotée d'une bourse de 5000 euros. Elle comprend la rémunération de l'artiste, les per diems et le transport jusqu'à Gignac et retour.

Une convention sera rédigée entre l'association Montpellier 2028, le Sonambule et l'artiste.

Période

Dans le cadre de L'événement 25 - Les chemins du vivant, l'équipe du Sonambule propose l'accueil en résidence d'un.e artiste pendant trois semaines du 12 septembre au 4 octobre 2025 inclus.

Modalités

- L'appel à candidature est ouvert aux artistes sans limite d'âge et sans condition géographique.
- L'artiste est invité.e à expérimenter, créer, en résonance avec le contexte du lieu de résidence et dans le cadre de L'événement 25 – Les chemins du vivant.
- L'artiste répond à cette candidature de manière individuelle*.
- L'artiste sélectionné.e s'engage à être présent.e sur place trois semaines consécutives durant la période énoncée ci-avant.
- La résidence sera ponctuée de temps de travail avec les élèves du lycée Simone Veil.
- L'artiste prévoit dans sa proposition, un rendez-vous intermédiaire au lycée Simone Veil avec un volet de pratiques artistiques amateurs le lundi 29 septembre 2025 et un temps de restitution majeure le samedi 4 octobre 2025 lors de L'événement 25.

Le Sonambule facilitera le lien entre l'artiste, les enseignant.es et les lycéen.nes, ainsi que les accès au site de l'abbaye.

* Dans le cas éventuel d'une réponse groupée (deux artistes maximum), la restitution envisagée à l'occasion de L'événement 25 - Les chemins du vivant doit être une proposition commune.

Restitution

Le Sonambule organisera, avec le soutien de l'association Montpellier 2028 - Terres de Culture, le temps de restitution majeur à savoir la présentation lors de L'événement 25 - Les chemins du vivant.

CANDIDATURE

Les dossiers de candidature comprendront :

- une biographie à jour et un portfolio avec les références les plus pertinentes,
- une note d'intention présentant les motivations de l'artiste pour cette résidence, avec un soin particulier apporté aux spécificités énoncées dans le présent appel. Cette note devra tenir sur 2 pages.

La somme des annexes ne doit pas dépasser 5 pages.

Dossier et note d'intention, n'excédant pas 20Mo, sont à téléverser au format PDF intitulés comme suit : « NOM_PORTFOLIO/BIO_ABBAYE_E25 » et « NOM_NOTE_ABBAYE_E25 », aux deux adresses suivantes : **candidatures@lesonambule.fr** et **contact@montpellier2028.eu**

Nous vous remercions par avance d'inclure dans le corps de votre message, sans exception, les informations suivantes selon cet ordre : Nom, Prénom, Ville, Numéro de téléphone, Site internet et Réseaux sociaux (si applicables).

Date limite de dépôt des candidatures : 18 mai 2025 inclus

Le jury délibérera le lundi 02 juin 2025.